



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

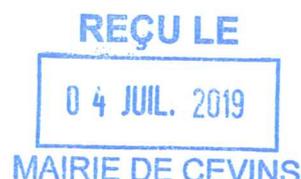
La déléguée territoriale

Monsieur le Maire  
166 Place du 10 Août 1944  
73730 Cevins

Dossier suivi par : Bénédicte DESSERT

Tél. : 03.85.21.97.95

Mail : [b.dessort@inao.gouv.fr](mailto:b.dessort@inao.gouv.fr)



Mâcon, le 17 juin 2019

V/Réf :

N/Réf : CM/LM/BD-19-315

Objet : Révision du PLU de la commune de Cevins

Par courrier reçu en date du 5 avril 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet arrêté de révision du PLU de la commune de Cevins.

La commune de Cevins appartient à l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) « Beaufort ». Elle se situe également dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) « Emmental de Savoie », « Emmental français Est-Central », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » et des IGP viticoles « Comtés Rhodaniens » et « Vins des Allobroges ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

La liste des signes officiels de la qualité et de l'origine doit être corrigée, telle qu'indiquée ci-dessus, dans le rapport de présentation du projet.

Les AOP et les IGP représentent un enjeu fort de pérennisation et de valorisation de l'activité agricole.

Le lien au terroir de l'AOP « Beaufort » et des IGP telles que « Emmental de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » repose en grande partie sur l'origine locale de l'alimentation des animaux et/ou sur le caractère extensif de l'élevage.

En vue de protéger le potentiel de production attaché à ces SIQO, il est essentiel de préserver les accès aux parcelles agricoles, les prés de fauche et les pâtures qui permettent de garantir l'autonomie alimentaire exigée par les cahiers de charges.

Il est également important d'éviter le morcellement des terres agricoles. Enfin, le maintien en prairie des parcelles proches des bâtiments d'élevage permettant la ou les traites quotidiennes est indispensable.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO ne s'oppose pas à ce projet considérant qu'il a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes sincères salutations.

Pour la Directrice  
Et par délégation,

Christèle MERCIER



Copie : DDT 73

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est  
SITE DE MACON  
37 boulevard Henri Dunant - CS 80140  
71040 MACON  
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)